

Bulletin de liaison



REF19

N°35

Décembre 2005

<http://ed19.ref-union.org>
f6klo@ref-union.org

Chères YL et chers OM,
Une année est sur le point de s'achever, une année qui aura été à nouveau riche en activité pour le REF19.
Merci à tous ceux qui y ont participé et qui ont contribué au rayonnement de notre département.

2006 est très proche, avec cette nouvelle année de nouveaux challenges se présentent. Le championnat de France est le premier de la liste, une nouvelle coupe du REF en Corrèze serait la bienvenue. La mobilisation et motivation de tous est nécessaire car ce challenge est à notre portée.

Pour débiter cette nouvelle année dans la joie et la convivialité le REF19 vous invite à partager la galette des rois le samedi 7 janvier à partir de 16 heures.

L'ensemble du bureau du REF19 se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et vous présenter tout ses vœux de bonheur, santé et prospérité pour 2006.

Bon trafic, bonne écoute et bonnes réalisations
73/88 F8BPN

APPEL À COTISATIONS 2006

La cotisation à l'ED REF19 permet de financer les différents services et activités proposés par l'association départementale : fonctionnement, entretien et assurance des installations collectives et des sites, du siège social, assurance des membres lors des activités départementales, diffusion du bulletin, envoi des QSL déposées à F6KLO vers Tours, financement des activités et des projets, et tout ce qu'il plait de pouvoir profiter à ses adhérents. En bref, la cotisation finance la vie de notre association départementale. Merci à chacun d'y contribuer



Sommaire

C.R. de l'assemblée générale de l'ED REF-19
C.R. de l'assemblée générale extraordinaire de l'ED REF-19
C.R. du conseil consultatif des présidents départementaux
Calendrier des activités 2006 - Les réunions départementales
Envoi des QSL - Diffusion du bulletin départemental -
Nouvelles de F5KTU - Bulletin de cotisation ED REF-19 2006

QSO de section - animateurs

HF: 3,685 MHz +/- 5 kHz le dimanche à 0845 loc - F6GRU, F6GGL

VHF: 145,6125 MHz le lundi à 2100 loc - F1ES

SSTV: 145,6125 MHz le mercredi à 2100 loc dégroupement
144,500 MHz - F4UKG

Infrastructures - responsables

APRS : 144,800 MHz - F4UKG

Relais : F5ZVE - 145,6125 MHz (R0x) - F5GLB, F6ETI

Balise : F1XAT - 144,458MHz - F5GLB, F6ETI

Responsables

Formation : F5GLB, F6ETI

Technique : F5GLB, F6ETI

Informatique : F1MCO

Radio club : F4UKG, F6AHM

Bulletin : F6ETI

QSL managers

REF19 : F5GLB / **Centre :** F4TPV- F5RBB / **NORD :** F6GRU

Diplômes managers

DD19 : F6BZJ / **DNF :** F5RBB / **EURO :** F8BPN

Heures d'ouverture du club

Vendredi : à partir de 18h30 - **Samedi :** à partir de 14h30

Les responsables du REF19 2005/2006

Présidente : F8BPN, Mauricette MARTIN

Vice-président : F1MCO, Laurent BERGOUIGNOUX

Trésorier : F5GLB, Bernard ALBOUY

Trésorier adjoint : F5UKH, Jean-Marie AGIUS

Secrétaire : F6ETI, Philippe MARTIN

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'ED REF-19 du 20 novembre 2005

Par F6ETI, secrétaire.

La séance est ouverte à 10 heures par la présidente au restaurant "Fouillade", à Dampniat.

Elle accueille les 42 présents, dont certains ont fait le déplacement depuis les départements voisins, et de plus loin encore : F5DE/16, F11AUP (Raymond AUPETIT)/87, F5HX/23 président de la fédération régionale et DRU Limousin, F6CQU, Pdt de l'ADRASEC 19, F5RBB, Pdt du radio club de TULLE, F5KTU.

Excusés : F5OVZ, Pdt REF24, F1GPL DRUS Limousin, F2CT.

Appel aux questions diverses: La boîte à idées jointe à la convocation à l'AG est restée vide :

-F1UQ pour l'acquisition d'une armoire métallique à F6KLO afin de mettre à l'abri du vol du matériel stocké au club.

-F6IRN sur le point de l'extension de la bande 7 MHz.

RAPPORT MORAL (F8BPN)

Une année bien triste qui a vu le départ de plusieurs d'entre nous.

Une minute de silence pour F9FE Pdt d'honneur du REF19; F6FIM, F1MJE, F8UM et même s'il n'habitait pas la Corrèze, il était membre du REF19, F6FVS.

Merci à Mr Laurichesse fils d'Albert F9FE qui a fait don de toutes les QSL de son père au service historique du REF-Union, certaines QSL SWL datant d'avant la 2ème guerre mondiale.

Merci à Mr Portal fils de Marcel F6FIM pour le pylône qu'il nous a donné et qui sera installé à Ayen après les modifications faites par F1GBJ.

Merci à F1MIR Laurent Lascaux frère de Jean Jacques F1MJE qui a fait don à F6KLO des antennes 144, 432, 1236 MHz. et des composants électroniques de son frère.

La boîte à idée est restée vide, appel à question diverses.

Ceux qui possèdent des pouvoirs, viennent se présenter et le bureau de vote est ouvert pour tous les membres de l'ED 19 et/ou REF-Union.

Effectifs:

98 indicatifs en Corrèze et 3 radio-clubs F5KTU, F6KLO et F6KPC, dont une 10aine de nouveaux depuis 2004.

Quelques uns suite à des déménagements vers la Corrèze, d'autre suite à la session d'examen qui s'est déroulée dans le 87 à la très bonne initiative de F1UJT.

52 membres du REF-Union

45 Membres de l'ED 19

28 Membres du REF-Union et REF 19

66 Membres du REF-Union ou REF 19, ce qui fait donc 66 votants potentiels.

Pour revenir à l'initiative de F1UJT, qu'elle soit saluée. Elle fut un succès quant à son organisation. De ce fait, une autre session aura lieu en janvier, vous en avez été informé par courrier électronique récemment et dans Radio-REF. Comme je l'avais dit au mois de mai dernier lors de l'annonce de la session d'octobre, et contrairement à ce qui a pu être dit, nous pouvons donner une aide pour des épreuves techniques au radio-club F6KLO à tous ceux qui le souhaitent et qui viennent

nous rencontrer. Nous disposons de différents manuels de cours et d'exercices et solutions que chacun qui veut se préparer sérieusement peut se procurer auprès du service fournitures du REF-Union.

Pour tout ce qui est texte de législation, le manuel du radioamateur de F3ZZ, édité et vendu par le REF-Union est tout ce qu'il y a de plus complet. Il devrait être présent dans le shack de chacun d'entre nous à toutes fins utiles.

F5GLB sera disposé à prendre votre cotisation 2006 pour l'ED 19 à la fin de cette assemblée générale.

Je rappelle que cette cotisation sert aussi à l'entretien des infrastructures de l'association, au paiement des diverses assurances et factures d'électricité, dont l'APRS, le relais de Ste Fortunade qui est apprécié de tous, mais cela a un coût qui n'est pas négligeable.

Tout comme l'an dernier je vous rappelle que cette AG est celle des radioamateurs de la Corrèze et non celle de F6KLO. L'ED REF 19 est là pour faire la liaison entre les adhérents du REF-Union et le siège social à Tours, dans les deux sens, montant et descendant.

Activité 2004/2005.

Participation au Conseil consultatif des Présidents départementaux.

Galette des rois à F6KLO

Championnat de France CW. Département de la Corrèze 1^{er}.

Championnat de France SSB. Département de la Corrèze 2^{ème}

Un repas a été organisé à F6KLO après chacune des deux parties

Représentation de l'ED REF 19 à l'AG de l'ADRASEC 19 Assemblée Générale du REF-Union à Tours

Championnat de France THF à Ayen. Département de la Corrèze 3^{ème}.

Encore cette année nous sommes 2^{ème} Département au classement final derrière le département 49.

Paella chez F6AHM.

Salon de Marennes.

IARU VHF depuis Ayen avec F6KLO/P.

F6ETI et F8BPN ont représenté le REF-Union et la France à la conférence IARU Région 1 de Davos. Les comptes rendus vont paraître dans Radio-REF de novembre, mais sont déjà en ligne sur les sites du REF-Union.

Participation à Hamexpo Auxerre.

Participation à l'AG du RC de Tulle F5KTU. Merci pour l'accueil très chaleureux et merci à F5RBB et son YL. Une proposition du REF 19, celle de payer la cotisation de F5KTU au REF-Union

Participation aux journées du patrimoine sur l'initiative de F6BHI et F6GGL. Ces journées du patrimoine ont été un très grand succès cette année encore avec environs 350 visiteurs au Musée Edmond Michelet. Mr Fraux Directeur du Musée nous a chaleureusement remercié pour notre participation.

L'utilisation d'un l'indicatif spécial TM5MEM a permis de faire environs 800 QSO. Je sais que beaucoup diront que nous aurions pu en faire beaucoup plus. Néanmoins le but a été atteint. 68 contrées DXCC contactées sur les 5 continents.

La parole sera donnée à Francis F6BHI après le rapport moral. Réunions départementales, elles sont organisées en fonction de l'actualité.

OSL et Diplôme de l'Euro:

Encore quelques retardataires dans le diplôme de l'Euro. 2 ou 3 diplômes ont été envoyés cette année encore. Tant qu'il reste des plaques et à titre exceptionnel ces demandes ont été honorées.

QSL de TM2E, 7385 QSL ont été envoyées depuis le début, environs 5 à 600 depuis l'an dernier.
QSL de F6KLO, 5 à 600 QSL ont été envoyées depuis l'an dernier pour les différentes activités (Championnat de France CW, SSB, THF et IARU VHF).

Envoi des QSL à destination du bureau QSL de Tours:

Nos nombreux déplacements vers le siège du REF-Union à Tours fait que nous prenons avec nous les QSL des membres du REF-Union qui sont déposées à F6KLO. Ceci évite le coût de l'affranchissement à l'association. Je rappelle que le REF-Union envoie vers le QSL manager du département toutes les QSL venant de l'étranger vers tous les OM français, membres ou non membres en conformité avec les recommandations IARU, mais que pour expédier ses QSL via le bureau du REF-Union il est obligatoire d'en être membre. D'autre part ces QSL doivent être impérativement triées par pays dans un ordre alphanumérique. Les pays disposant de plusieurs préfixes sont regroupés (ex. les USA qui peuvent commencer par A, K, N et W sont réunis dans une même case) Les stations ayant un QSL manager, la carte QSL sera placée dans la case du pays du QSL manager (ex, 5T0CW via G3SWH, la QSL sera placée dans la case de l'Angleterre.). Toutes les QSL à destination de la France (F ou TM) seront placées à part et ensemble.

Site WEB de l'ED REF 19 et bulletin:

<http://ed19.ref-union.org> . Celui-ci est tenu à jour aussi souvent que possible par F6ETI, mais ses contraintes professionnelles font que certaines mises à jour peuvent avoir un petit délai.

Il en est de même pour le bulletin de liaison, il y a eu deux, dont celui, statutaire, de convocation à l'assemblée générale.

Modification des statuts:

Cf. La photocopie distribuée. (Parole à F6ETI)

Projets pour 2006:

Galette des rois le samedi 7 janvier à F6KLO.
Participation aux trois parties du championnat de France.
Repas à F6KLO le samedi suivant chaque partie
Participation aux autres contests
Participation aux manifestations, AG du REF-Union, Marennes, Hamexpo Auxerre, CDXC, journées du patrimoine...
Le projet de balise 10 GHz est toujours en cours, mais serait sur le point d'être finalisée.
Installation d'un pylône sur le site d'Ayen pour une plus grande facilité d'utilisation, montage et démontage d'une station. Défrichage et entretien du site.
Réparation des antennes de F6KLO.

L'assemblée accepte de voter à main levée.

- 0 contre
- 0 abstention
- Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER (F5GLB)

Le rapport financier avait été présenté dans le bulletin du REF 19 de convocation à cette assemblée générale. Après quelques commentaires par le trésorier, il est procédé au vote à mains levées du rapport financier :

- 0 contre
- 0 abstention

- Le rapport financier est adopté à l'unanimité.
La montant de la cotisation annuelle 2006 reste inchangé, 20 €.
La présidente annonce que l'ED19 offrira au radio club de Tulle, F5KTU, la cotisation 2006 au REF-Union.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DE L'ED REF19 (F6ETI)

Lors de l'AG 2004, le principe de la proposition de modifications aux statuts de l'ED REF19, présentée par F6ETI, avait été adoptée à l'unanimité. F6GGL avait suggéré que F1UQ et F6ETI mettent au point les termes des modifications proposées par F1UQ et F6IAK, et que le texte serait soumis à l'AG 2005. F1UQ, F5PHV et F6GGL ont mis au point la rédaction des modifications. Un document récapitulatif est distribué à tous les participants, qui est lu et commenté par F6ETI.

L'assemblée s'accorde sur les modifications proposées, mais F6IAK objecte que les modifications de statuts doivent être présentées lors d'une assemblée générale extraordinaire. La présidente utilise alors la possibilité qui lui est donnée de proposer la tenue d'une assemblée générale extraordinaire après la tenue de l'assemblée générale ordinaire en cours. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

DIVERS

La "boite à idées" jointe à la convocation à l'A.G. n'a apporté ni suggestion ni commentaire.

Récompenses

F6ETI remet à F4UKG un "mug" récompensant les 6 QSO qu'il a réalisés avec TM0HQ à l'occasion de l'IARU HF 2004. Un autre "mug" est remis à F5NBX, via F5SJU, pour les 12 QSO qu'il a effectués à la même occasion avec TM0HQ en 2004.

Journées du patrimoine

F6BHI retrace notre participation aux journées du patrimoine 2005 au musée Michelet à Brive. Cette opération a eu un nouveau succès avec plus de 350 visiteurs (environ 200 en 2004). Près de 800 QSO ont été réalisés avec TM5MEM, l'indicatif spécial qui avait été demandé pour l'occasion.

Mise en place d'une armoire métallique à F6KLO

Suite à un nouveau vol d'un émetteur/récepteur VHF/UHF dans le stock de F6KLO, F1UQ demande que soit mis en place une armoire métallique destinée à mettre sous clés le matériel qui suscite des convoitises.

Extension de la bande 7 MHz

À F6IRN qui demande où en est l'extension de la bande 7 MHz pour les radioamateurs français, la présidente explique la situation.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étaient candidats: F1MCO, F5GLB, F5UKH, F6ETI, F8BPN.
Dépouillement des bulletins de vote par F5SJU, F6GRU, F6AHM et F1MCO : 39 votes exprimés (66 votants potentiels).
Le conseil d'administration élu pour l'exercice 2005/2006 se compose de :

F1MCO, Laurent BERGOUGNOUX, 37 voix, élu.
F5GLB, Bernard ALBOUY, 39 voix, élu.
F5UKH, Jean-Marie AGIUS, 39 voix, élu.
F6ETI, Philippe MARTIN, 38 voix, élu
F8BPN, Mauricette MARTIN, 38 voix, élue.

Composition du bureau 2005/2006

Après réunion du conseil d'administration, le bureau 2005/2006 est constitué :

Présidente : F8BPN.
Vice président : F1MCO.

Trésorier : F5GLB.
Trésorier adjoint : F5UKH
Secrétaire : F6ETI.

La séance est levée à 12h30, suivie de l'assemblée générale extra ordinaire.

Le repas est ensuite pris sur place et réunit une quarantaine de convives dans une joyeuse ambiance grâce à nos animateurs habituels, F6ABF, F6GRU, F5SJU.

Le tirage de la "tombola" est animé par F6GRU, le gros lot, un téléphone sans fil est gagné par F6ETI/F8BPN après avoir été remis en jeu par F6GGL. Remerciements particuliers à Madame Simonet qui a confectionné grâce à ses dons une vingtaine d'ouvrages de couture qui ont été fort appréciés par tous leurs gagnants.

F6ETI, secrétaire

F8BPN, présidente

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'ED REF-19 du 20 novembre 2005 à Dampniat.

Par F6ETI, secrétaire

Au cours de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 novembre 2005, F6IAK a rappelé que les modifications des statuts requéraient la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. La présidente a alors proposé de tenir une telle assemblée à la suite de l'assemblée générale ordinaire en cours. La proposition a été approuvée à l'unanimité.

La séance de l'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12 h 35 avec pour ordre du jour : modification des articles 1, 2, 3 et 4 des statuts de l'ED19.

Il est proposé de modifier comme suit les articles 1, 2, 3 et 4 des statuts de l'Établissement départemental de la Corrèze du Réseau des émetteurs Français - Union française des radioamateurs Français :

Article 1 : PRÉAMBULE

L'association "ÉTABLISSEMENT DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE DU RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS - UNION FRANCAISE DES RADIOAMATEURS", fondée sous le nom "Réseau des Émetteurs Français département Corrèze" le 18 novembre 1974, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et déclaré au journal officiel de la république française sous le numéro 1461, le 28 novembre 1974. Agréée "Association d'éducation populaire" le 29 août 1978 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sous le numéro 19-164, prend pour nouveau titre :

ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS DE LA CORREZE

Et pour abréviation: **REF-19**

Sa durée est illimitée.

Cette association constitue l'Établissement départemental de l'union "Réseau des Émetteurs Français - Union française des radioamateurs" désignée par l'abréviation "REF-Union" reconnue d'utilité public par décret du 29 novembre 1952.

L'association des Radioamateurs de la Corrèze adhère aux statuts et au règlement intérieur du REF-Union. Elle y est liée par une convention.

Article 2 : OBJET

a) L'établissement départemental assure la gestion des adhérents du REF-Union qualifiés membres de droit, affiliés ou non à l'établissement départemental ayant leur résidence principale dans le département de la Corrèze, ou non résidents, mais affiliés sur leur demande.

b) L'établissement départemental assure également la gestion des adhérents non affiliés au REF-Union qualifiés membres à titre personnel.

c) Avec l'aide du REF-Union, l'établissement départemental assure :

- la promotion, la représentation et la défense des radioamateurs au niveau départemental.
- la liaison avec les pouvoirs publics et les administrations municipales, départementales ou régionales.
- le concours bénévole de ses membres en toutes circonstances utiles.

ARTICLE 3 : MOYENS

a) Les activités peuvent être exercées directement ou par l'intermédiaire de radio clubs du département dans le cadre des conventions définies à l'article 6, ci-après.

b) L'association peut également :

- éditer un bulletin ou une revue,
- diffuser vers ses adhérents des informations à caractère associatif ou technique,
- organiser des manifestations pour la promotion du radioamateurisme ou participer à leur organisation,
- construire, entretenir ou gérer des équipements mobiliers ou immobiliers servant à l'activité des radioamateurs,
- organiser tous essais ou démonstrations nécessaires à cette activité,
- participer à la formation des débutants

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au radio club de Brive, rue Edmond Auzel à Brive la Gaillarde, dans les locaux mis à sa disposition par convention écrite du 2 juillet 1979, entre la Commune de Brive d'une part, et le Réseau des Émetteurs Français Département Corrèze d'autre part.

Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration après acceptation par l'Assemblée générale.

L'assemblée générale extra ordinaire accepte de voter à main levée.

- 0 contre
- 0 abstention
- Les modifications aux articles 1, 2, 3 et 4 des statuts de l'ED19 sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 12h40.

F6ETI, secrétaire

F8BPN, présidente

Compte rendu du Conseil Consultatif des Présidents Départementaux, Commissions et Associations associées du 10 décembre 2005. Par F8BPN.

Appel des départements, associations associées et commissions. Près de 75% des départements étaient présents ou représentés, la plupart des associations associées et commissions.

Le département de la Corrèze était bien sur présent avec F8BPN en tant que présidente, mais aussi en tant que REF HF

manager et responsable de la commission HF et F6ETI en tant que REF VHF manager et responsable de la commission THF.

POINT du PRESIDENT F5GZJ

Annonces:

Carnet rose du siège social de Tours avec la bienvenue pour les bébés de Anita et Hania et félicitations adressées à F5MSL qui vient de convoler en justes noces avec Lili.

Avec l'année 2005 nous fêtons les 80 ans du REF et de l'IARU

Rappelons que l'IARU a vu le jour en France à la Sorbonne en 1925.

Fermeture du siège du 26 décembre 2005 au 3 janvier 2006 pour les fêtes de fin d'années.

Candidature pour la prochaine Assemblée Générale du REF-Union à Nancy examinée lors du CA du 7 janvier.

Hamexpo Auxerre se déroulera les 7 et 8 octobre 2006. Une nouvelle équipe a été constituée en remplacement de F5HA et son XYL pour organiser ce salon.

Les minis CD des articles techniques de Radio-REF sont un succès. Fait en quelques jours pour Hamexpo Auxerre à partir des bons à tirer de Radio-REF, ils ont tous été vendus. Expérience à renouveler.

Fonctionnement du siège

Rappel sur le fonctionnement du siège et du REF-Union. Les statuts du REF-Union sont disponibles sur le site Web.

Les Etablissements Départementaux sont liés au REF-Union par une convention signée par les deux parties. La pyramide étant constituée comme suit: Membres des ED → Président départemental → Délégué Régional → Conseil d'Administration → Bureau Exécutif → Président du REF-Union.

Les Commissions du REF-Union travaillent pour le CA du REF-Union et doivent rendre des comptes de leur travaux et activités. En contre partie de CA doit informer les responsables des commissions de la suite données aux dossiers présentés par l'intermédiaire du DR de liaison qui doit être le vecteur montant ou descendant de ces informations.

Relations avec l'administration:

Le 29 juillet dernier a eu lieu une réunion avec l'administration (ARCEP) au sujet des différents dossiers en cours. (7 MHz, 50 MHz, 432/434 MHz, 3.4 GHz), réponses publiées dans Radio-REF de novembre. Rencontre avec un ministre lors de la convention du CDXC à Provins et par la suite rencontre avec deux autres ministres ayant la charge de nos administrations de tutelle.

- Extension de la bande 7 MHz:

Un dossier complet a été transmis à l'autorité de tutelle et intervention auprès du ministre responsable du CSA. La portion de bande convoitée de 7,100 à 7,200 MHz est affectée à la radiodiffusion, qui pour l'instant ne s'est pas vue attribuer des fréquences de dégagement par le CSA. Des propositions ont été faites par le REF-Union. Affaire à suivre.

Par ailleurs il est rappelé que de nombreux courriers ont inondé les administrations des ministères responsables, ce qui constitue un lourd handicap lors des discussions. Une avalanche de courriers tels que les reçoivent ces administrations est très mal perçue par celles-ci et pourrait nuire dans les décisions qui pourraient être prises en notre faveur.

- Dossier 50 MHz:

Un dossier très complet a été fourni à l'automne 2004 par la commission THF, celui-ci a été remis à l'autorité de tutelle. L'autorité de tutelle n'envisage pas de modifier à court terme sa décision mais pourrait envisager de revoir sa position dans le cadre de l'harmonisation Européenne.

Intervention faite également directement au niveau du CSA.

- Dossier 3.4 GHz:

L'administration n'envisage pas d'attribution au service amateur sur cette bande en raison de l'intérêt du marché sur celle-ci.

- Dossier CFL:

Un dossier a été remis par la commission THF. Comme indiqué sur la réponse de l'autorité de tutelle, le dossier a été enregistré.

- Dossier CW:

Certaines associations qui ne sont pas citées, auraient émis le souhait de faire disparaître purement et simplement l'examen de télégraphie.

Il est rappelé qu'une telle décision pourrait porter un préjudice notoire pour des opérateurs non titulaire de cet examen en France et qui voudraient trafiquer sur les bandes HF dans des pays où la télégraphie reste obligatoire. Il n'est donc pas souhaitable que cet examen soit abandonné.

La question a été posée à l'assemblée qui s'est prononcée en faveur du maintien de la possibilité de passer l'examen de télégraphie.

Par ailleurs le REF-Union a fait la demande à l'autorité de tutelle pour que le texte soit modifié pour que les F1 et F4 puissent utiliser la télégraphie sans contrainte sur les bandes HF.

- Dossiers restés sans réponse:

Dossier réseaux Wifi Ham lan; point sur les nouvelles technologies; réseau Echo Link, accès aux opérateurs classe 2 CEPT aux bandes HF dans les TOM et accès à la bande 430/440 MHz pour les F0.

Commission HF:

La composition de la commission HF proposée par F8BPN a été validée par le CA du 23 octobre dernier.

Davos 2005:

F6IOC, Betty MAGNIN, IARU Liaison Officer, fait un bref compte rendu sur la dernière conférence IARU de Davos. La délégation française composée de F2MM (CEM, EuroCom et CPL), F6ETI (VHF manager), F6HYE (Microwaves manager), F6IOC (IARU Liaison Officer et chef de délégation) et F8BPN (HF manager). Cette délégation a fait très bonne impression et a pris part activement aux débats et groupes de travail divers, F6IOC dans le comité financier, administratif et groupe de travail STARS(Support To Amateur Radio Service), F6ETI et F6HYE dans le comité C5 (V/U/SHF), F2MM dans le groupe EuroCom, EMC et groupe de travail sur l'avenir du radioamateurisme, F8BPN dans le comité C4 (HF) et dans le groupe de travail sur les communications d'urgence et qui a été nommée à l'issue de la conférence vice coordinatrice du groupe HF auprès de G3PSM.

Betty souligne à nouveau le rôle de l'IARU dans l'avenir du radioamateurisme et notifie l'aide importante de certains membres du comité exécutif de l'IARU très compétents pour leurs relations avec les administrations Européennes et CEPT,

tant au niveau IARU que professionnels sur des dossiers en cours.

Le REF-Union est le 4^{ème} plus gros pays en nombre de radioamateur à l'IARU Région 1 mais pourrait s'inspirer des plus petits pays qui font souvent preuve de beaucoup plus de dynamisme.

Au niveau de l'IARU chaque pays travaille bien sûr pour sa propre association mais fait aussi souvent partager ses compétences, il est quelques fois dommage de ne pas en profiter, (exemple harmonisation sur les licences novices.

F6IOC et F8BPN ont répondu aux questions.

- Application des plans des bandes selon le mode et la largeur de bandes maximum.

Il est rappelé que c'est aux responsables locaux d'informer expliquer et de faire appliquer les recommandations IARU. D'autre part, cette configuration des plans des bandes existe depuis la dernière conférence IARU qui s'est déroulée il y a trois ans à San Marino.

- Question sur les "segments préférés" concours.

Là aussi ce terme existait déjà sur les plans des bandes votés à San Marino. Il est rappelé par le responsable de la commission des concours que des portions de bandes sont parfois données dans le règlement de certains concours, notamment pour le championnat de France.

- Trafic en SSB sur 10 MHz.

Les recommandations IARU ne prévoient pas de trafic en SSB sur cette bande en raison de l'étroitesse de la bande et de son allocation à titre secondaire. Le REF-Union, membre de l'IARU ne peut qu'appliquer et demander à ce que ses membres appliquent cette recommandation. Toute fois, la politique de l'IARU étant de faire du lobbying pour que lors de la prochaine conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra en 2007, une allocation de 200 kHz supplémentaires à titre primaire soit attribuée au service amateur. Il sera donc possible d'établir un nouveau plan de cette bande en y introduisant un segment SSB.

- Question sur les classes de puissance et les puissances utilisées.

Dans chaque concours on se reporte à l'honnêteté et esprit OM des participants quant à classe de puissance affichée sur leur compte rendu. Il paraît très difficile de mettre en place un système de contrôle derrière chacun d'eux.

Commission formation:

Une session d'examen a eu lieu dans le département 87 à l'initiative de F1UJT.

Des examinateurs de l'ANFR se sont déplacés pour faire passer l'examen à près de 40 personnes inscrites. Les responsables de la commission formation sont venus soutenir Sylvain dans son entreprise.

Un coup de chapeau à F1UJT pour cette action qui devrait donner des idées à d'autres départements ou régions. Une autre session d'examen aura lieu en janvier au même endroit.

F1UJT étant lui-même membre de la commission formation du REF-Union, un compte rendu dans les pages de Radio-REF lui est demandé par F6ETI rédacteur en chef adjoint.

Commission Relais et Balises (CNRB).

Un rappel est donné par F5DFN, responsable de la commission, que lors de la mise en place d'un relais ou d'une balise il est très souhaitable d'en faire part à cette commission.

L'administration attribuant un indicatif mais pas une fréquence.

POINT FINANCIER par les trésoriers F1UNA et F6BIG

Un bilan financier positif cette année, pas de découvert sur le compte d'exploitation, mais un excédent de 54066 euros. Comptes arrêté au 30 novembre 2005.

25000 euros ont été placés et 10000 euros de publicité dans Radio-REF n'ont pas encore été payés à ce jour.

La vente des fournitures représente 43433 euros.

Un manque de 12000 euros sur la publicité dans Radio-REF. 383000 euros de cotisations/abonnements ont été perçus ce qui représente 6603 adhérents.

Des lettres ont été adressées aux OM n'ayant pas renouvelé leur adhésion, 43 lettres ont été retournées avec des motifs différents de non re-adhésion.

IL a été précisé que les personnes ayant des difficultés financières peuvent prendre contact avec le siège pour une cotisation personnalisée. Une étude au cas par cas sera faite et une solution sera proposée.

Le montant de la cotisation au REF-Union est de 58,50 euros.

Elle donne droit à de nombreux services :

- Relation, attribution et défense des bandes radioamateur auprès de l'administration de tutelle.
 - Relations avec les administrations internationales
 - Service juridique, droit à l'antenne... (Ce service n'est acquis qu'après deux années consécutives d'adhésion).
 - Organisation de manifestations et activités radioamateurs
 - Organisation et correction des concours français.
 - la revue Radio-REF, revue associative où l'on peut trouver toutes les informations sur l'activité radioamateur et sur l'activité des associations nationale et départementales.
- Il est rappelé par F6ETI rédacteur en chef adjoint de Radio-REF, que la revue est faite par des bénévoles et que l'on ne peut y trouver que ce que les OM font parvenir à la rédaction tant au niveau de l'actualité, reportages d'expéditions, articles techniques...etc.
- Formation et promotion du radioamateurisme.
 - le service QSL, service qui fonctionne très bien (reçu ce jours des QSL pour des QSO franco français du mois d septembre dernier.)
 - ...etc.

Commission financière:

Approbation des comptes par la commission financière.

Commission CEM et PLC

F2MM ne pouvant être présent pour des raisons personnelles a fait part au président du suivi des différents dossiers qui lui sont confiés. Une réunion aura lieu le 17 décembre prochain à ce sujet et une communication sera faite dans le Radio-REF de janvier si possibilité d'insertion, sinon la publication sera faite en février.

QUESTIONS

- Crainte de brouillage par les radioamateurs d'une installation de communication par fibre optique dans le département 34.

La société en question n'étant pas affectataire d'une fréquence, s'il y avait perturbation de son réseau par des radioamateurs, ils ne pourraient en aucun cas être considérés comme responsables. La société devrait alors faire elle-même le nécessaire pour ne plus être importunée.

- Modification du code de l'urbanisme;

Les installations radioamateur sont soumises à une déclaration de travaux dès lors que celles-ci dépassent 12

mètres de hauteur et que les antennes ont une envergure supérieure à 4 mètres. Il ne devrait pas y avoir de changement pour les radioamateurs.

- Comment trafiquer à l'étranger?

Difficulté pour trouver des renseignements de ce type sur le site Web du REF-Union, une page plus explicite devrait être mise en place. Par ailleurs F6IOC et F1AAM répondent à ce type de question par mail à ceux qui leur font la demande.

- Payer ou non une licence ou taxe d'émission?

Certaines personnes voudraient voir lever la perception de la taxe d'émission versée au trésor public en raison de la reconnaissance d'utilité publique du REF-Union. Un cadeau qui pourrait être à double tranchant. Ne payant plus de taxe nos droits seraient-ils toujours les mêmes face à l'administration? La question posée à l'assemblée, il en ressort qu'il n'est pas souhaitable de demander la levée de cette taxe.

- Diplômes du REF-Union

Une page sur les diplômes du REF-Union a été demandée. Il perdure des gros problèmes au niveau de ce service. Rubrique succincte voire inexistante dans Radio-REF, non réponse aux messages par le responsable, alors qu'il y a une réelle demande.

- Rétrocession du REF-Union

Pour que les établissements départementaux bénéficient de la rétrocession du REF-Union sur les adhésions des membres, il leur suffit de remplir après leur assemblée générale l'imprimé idoïne et de le faire parvenir au siège du REF-Union en compagnie du rapport moral et rapport financier de l'Etablissement Départemental.

- Comparaison des taxes perçues par les administrations et le coût des adhésions à l'association nationale entre les différents pays.

F8BPN et F6IOC se proposent de faire ce tableau comparatif.

- Activités obsolètes dans certaines rubriques de Radio-REF

Il est rappelé que Radio-REF doit paraître le 15 du mois et que les personnes en charges des rubriques doivent envoyer leurs documents au plus tard le 10 du mois précédent pour permettre un délai de fabrication suffisant. On ne peut donc trouver dans les pages de Radio-REF que des activités ayant eu lieu avant le 10 du mois précédent.

Par ailleurs aussi souvent que possible si des activités concours sont prévues en milieu de mois, elles sont annoncées pendant les deux mois précédents pour être sûres d'être annoncées. Des omissions peuvent effectivement avoir lieu, il en va de l'indulgence de chacun vis-à-vis des bénévoles qui oeuvrent pour nous tous.

Pour ceux qui ont l'esprit trop critique, l'appel aux bonnes volontés reste souvent sans réponse...

- Articles techniques trop élitistes.

Certains trouvent que les articles qui paraissent dans Radio-REF sont élitistes. Les articles qui paraissent dans Radio-REF sont les articles que des radioamateurs écrivent et envoient pour parution dans Radio-REF. Le contenu de la revue n'est que la contribution de chacun d'entre nous. Si des personnes veulent écrire des articles moins pointus techniquement ils seront les bienvenus.

- Qui peut faire paraître des articles ou textes dans Radio-REF et dans le bulletin de F8REF

Les textes à paraître dans la rubrique départementale de Radio-REF et dans le bulletin de F8REF doivent être validés par le président départemental.

Tous les autres textes, activité radio, récits d'expéditions, articles techniques...etc, peuvent être

expédiés par tous à radioref@ref-union.org seule et unique adresse d'expédition.

- Site Web du REF-Union.

Le site Web du REF-Union devrait être revu, en effet il est souvent montré comme difficile d'accès et il est difficile d'y trouver les informations recherchées par des Internautes non initiés. A noter qu'il est quelques fois difficile pour ceux là aussi...

- Mises à jour des compositions des bureaux départementaux.

A envoyer au siège à Tours.

- Diplômes pour les concours de courte durée.

Se reporter au règlement des concours.

- Assemblée Générale et votes individuels.

Remarque de F6ETI sur la façon dont les résultats ont été publiés, ils laissent penser que tous les votes étaient "pour" ce qui n'était pas le cas.

- Commission THF.

Suite à la parution du compte rendu de la commission THF04 F6ETI fait part du mécontentement de la commission au vu des réponses ou non réponses de l'administration et mettant en doute la manière dont les dossiers ont été défendus, un vif accrochage a eu lieu entre F6ETI et le président du REF-Union.

Calendrier des activités 2006

7 janvier : galette des rois à F6KLO.

28/29 janvier : championnat de France CW.

4 février : repas à F6KLO.

25/26 février : championnat de France SSB.

4 mars : repas à F6KLO.

3/4 juin : championnat de France THF à Ayen.

11 juin : méchoui REF19

19 novembre : AG REF-19.

Les réunions départementales

Elles ont lieu tous les troisièmes samedis du mois à 16 heures à F6KLO.

Elles permettent à tous de se retrouver mensuellement, d'échanger des informations et des idées. Participer aux réunions départementales est le meilleur moyen d'être informé, d'informer, et de contribuer à la vie du département.

Envoi des QSL

Nos diverses activités dans le monde radioamateur nous amènent à nous rendre assez régulièrement au siège social de TOURS. Ainsi nous y déposons directement les cartes QSL que vous laissez au radio-club.

Je vous demande de bien vouloir faire un tri comme suit de vos QSL faute de quoi elles ne seront pas acheminées vers TOURS :

- Séparation des QSL à destination de la France et de l'étranger

- Les QSL à destination de la France n'ont pas besoin d'être triées, ni par département, ni par indicatif.

- Les QSL à destination de l'étranger doivent être triées par ordre alpha numérique de contrées DXCC.

Merci de votre compréhension. F8BPN.

Diffusion du bulletin

Le coût de l'expédition du bulletin par la poste représente un budget relativement important pour l'ED REF-19. Aussi, par

souci d'économie, vous pouvez opter pour l'envoi sous forme électronique en fichier joint au format PDF. Si cette solution vous convient et si vous l'acceptez, faites en part à la présidente, f8bpn@wanadoo.fr, le bulletin vous sera alors adressé par ce moyen. Sinon, vous continuerez à le recevoir par courrier postal, à condition d'être adhérent du REF-19. Le bulletin départemental est également en ligne sur le site de l'ED REF19: <http://ed19.ref-union.org> (ou bien <http://f6klo.ref-union.org>) deux semaines après sa diffusion par courrier postal ou électronique.

Nouvelles de F5KTU, radio club de TULLE

Composition du nouveau bureau de F5KTU :
Président : F5RBB
Vice-président : F0DJK
Secrétaire : F4CVH
Trésorier : F8ESN
F8UM, disparu il y a quelques semaines, a été élu président d'honneur.



La traditionnelle Galette de Rois de l'ED REF19 aura lieu à F6KLO le samedi 7 janvier 2006 à 16 heures



COTISATION ED REF-19 2006

A retourner accompagné d'un chèque de 20 Euros à l'ordre de **REF19** à :
F5GLB, Bernard ALBOUY, 5 rue de la Briquetterie – 19100 BRIVE

NOM : Prénom : Indicatif : N° REF :

Adresse :

E-mail: Téléphone:

Je souhaite recevoir le bulletin de liaison du REF19 par courrier électronique: OUI - NON
(rayer la mention inutile - si oui, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique ci-dessus).

La cotisation à l'ED REF19 permet de financer les différents services et activités proposés par l'association départementale : fonctionnement, entretien et assurance des installations collectives et des sites, du siège social, assurance des membres lors des activités départementales, diffusion du bulletin, envoi des QSL déposées à F6KLO vers Tours, financement des activités et des projets, et tout ce qu'il plait de pouvoir profiter à ses adhérents. En bref, la cotisation finance la vie de notre association départementale. Merci à chacun d'y contribuer.